FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

> ABONNEMENT ANNUEL RÉMI ROUTIER 41

> LES AVANTAGES DE L'ABONNEMENT ANNUEL

- Simplicité: Règlement possible par prélèvement automatique, plus de recharge mensuelle de l'abonnement
- Flexibilité: Sans engagement avec la possibilité de suspendre, résilier ou reprendre l'abonnement (au plus tard le 20 du mois précédent, pour une prise d'effet au 1^{er} du mois suivant)
- Tarif avantageux : économies jusqu'à 15% par rapport à un abonnement mensuel et gratuité de la carte JVMalin
- · Éligibilité à la prime transport employeur

> POUR QUI?

Les détenteurs d'une carte JVMALIN.

Elle est reconnaissable au logo JVMALIN présent sur le verso de la carte et est utilisable pour charger un abonnement Rémi même si vous l'utilisez déjà avec un réseau urbain (Orléans-Tours-Blois-Chartres ...)¹. Si vous ne disposez pas encore de carte JVMALIN un déplacement en agence Rémi sera nécessaire pour créer votre profil client et bénéficier de la gratuité de la carte offerte avec l'abonnement annuel (se munir d'une photo).

Pour ceux qui ne peuvent pas se déplacer en agence routière, mais qui souhaitent être prélevés mensuellement. Le formulaire et les documents à joindre seront à envoyer par courrier aux adresses indiquées plus bas. S'agissant d'une souscription par voie postale, les délais de traitement seront rallongés par rapport à un achat en agence.

Pour ceux qui souhaitent souscrire rapidement en se rendant en agence Rémi selon les modalités de paiements qui sont possibles sur place : paiement comptant CB ou chèque, prélèvement mensuel, paiement pour un tiers ... Un délai de traitement reste requis pour obtenir votre abonnement annuel.

> MODALITÉS DE SOUSCRIPTION

Documents à joindre au formulaire pour un traitement en agence :

- Copie recto/verso de la carte JVMalin de l'abonné ou à présenter sur place
- Pièce d'identité de l'abonné et si nécessaire du tiers payeur
- RIB du bénéficiaire et/ou tiers payeur avec autorisation pour les prélèvements

Vos contacts pour les souscriptions, suspensions et résiliations :

 Rémi 41 : Gare de Blois Rémi Cars, 70 boulevard Daniel Dupuis, 41000 BLOIS. Pour l'envoi de courrier : Loir-et-Cher Mobilités, 9 rue Alexandre Vezin, 41000 BLOIS.

Merci de ne joindre aucun règlement au présent formulaire et d'adresser uniquement votre RIB.

Les règlements sont à effectuer soit en agence, soit sur la boutique en ligne Rémi (paiement comptant – Carte bleue/visa/Mastercard/Applepay/Googlepay)

Toute demande de souscription doit être transmise avant le 20 du mois, cachet de la poste faisant foi, afin de pouvoir prendre effet au 1^{er} du mois suivant. Pour votre tranquillité, prévoyez un déplacement en agence en cas de souscription tardive.

L'abonnement annuel fait l'objet d'une reconduction tacite chaque année avec un préavis d'information auprès de l'usager un mois avant l'échéance.

MODALITÉS DE SUSPENSION -RÉSILIATION

Sans justification nécessaire vous pouvez suspendre ou résilier votre abonnement annuel avant le 20 du mois précédent pour une prise d'effet au 1^{er} du mois suivant.

Compte tenu de l'accompagnement nécessaire, la suspension, résiliation ou reprise de l'abonnement après suspension sera possible en agence uniquement (attention à prendre en compte les jours et heures d'ouverture des agences).

Documents à présenter pour résilier ou suspendre :

- · Carte JVMalin sur laquelle l'abonnement est chargé
- Pièce d'identité de l'abonné et si nécessaire du tiers payeur
- RIB du bénéficiaire et/ou tiers payeur avec autorisation en cas de paiement comptant





FORMULAIRE DE SOUSCRIPTION

> ABONNEMENT ANNUEL RÉMI ROUTIER 41

> L'ABONNÉ(E)	
MERCI DE REMPLIR LES CHAMPS EN LETTRES MAJUSCULES.	
Madame Monsieur	
	. Prénom (*) :
	. Portable (*):
E-mail (*):	
Numéro de carte JVMalin :	
Ligne(s) empruntée(s) :	
(Pour recevoir les infos réseau, n'oubliez pas de cocher la case en fin de formulaire)	
Je soussigné(e) (pour les mineurs, nom et prénom du représentant légal)	
Nom (*):	
Prénom (*):	
Certifie l'exactitude des informations ci-dessus	
(*) Champs obligatoires	

> L'ABONNEMENT

- Rémi Zen annuel : 26 ans et plus la souscription de l'abonnement pour un trajet au sein du département permet de voyager en illimité sur toutes les lignes du département (prix de l'abonnement : 556 € pour l'année, soit 55,60 € par mois pendant 10 mois puis 2 mois gratuits).
- Rémi Zen jeune annuel : moins de 26 ans la souscription de l'abonnement pour un trajet au sein du département permet de voyager en illimité sur toutes les lignes du département (prix de l'abonnement : 250 € pour l'année, soit 25 € par mois pendant 10 mois puis 2 mois gratuits).

La souscription d'un abonnement annuel pour les lignes interdépartementales (Origine/Destination Rémi Zen annuel et Origine/Destination Rémi Zen jeune annuel) permettant de voyager en illimité sur la ligne interdépartementale choisie est possible uniquement en gare/agence.

Début de validité souhaité :/...../

Modalités de paiement : Paiement par prélèvement automatique mensuel (joindre un RIB et le mandat de prélèvement SEPA rempli et signé)





> MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA (à remplir et signer par le titulaire du compte) Madame Monsieur	
	Prénom (*) :
Né(e) le (*) :/ Adresse (*) :	
Code postal (*) : Ville (*) :	
Téléphone fixe :	Portable (*):
E-mail (*):	
BIC (*):	•
IBAN (*):(*) Champs obligatoires	
En signant ce mandat, vous autorisez Transdev Loir-et-Cher Mobilités (TLCM) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de TLCM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Identifiant du créancier : FR87ZZZ8A68D4	Date et signature :

FIN DE L'ABONNEMENT

Vous serez informé par mail au minimum un mois avant l'arrivée à échéance de votre abonnement annuel. Si vous souhaitez être informé par un autre moyen, merci de cocher la case correspondante ci-dessous :

Par courrier (envoi, par défaut, à l'adresse renseignée ci-dessus)

Sans demande explicite de résiliation de l'abonnement de votre part en se rendant en agence, l'abonnement sera reconduit automatiquement pour une année.

> JUSTIFICATIFS D'ABONNEMENT

Vous recevrez, sur demande, une fois la souscription de votre abonnement annuel prise en compte, un justificatif d'achat et une attestation d'abonnement aux coordonnées et mode de contact indiqués plus haut. Vous pouvez adresser vos nouvelles demandes d'attestation soit en vous rendant en agence ou par téléphone en contactant le Centre de Relation Usagers Rémi au numéro suivant :

0 806 70 33 33 Service gratuit + prix appel Touche 5

> UTILISATION ET PROTECTION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

* Les champs marqués par un astérisque sont obligatoires. S'ils ne sont pas complétés, votre dossier ne pourra pas être validé.

En leur qualité de responsable de traitement, les délégataires routiers de la Région Centre-Val de Loire collectent et traitent vos données personnelles dans le respect de la règlementation en vigueur en matière de protection des données personnelles.

Les informations collectées dans ce formulaire sont destinées à la gestion des abonnements annuels Rémi routiers.

Conformément à la réglementation en vigueur relative au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition, de portabilité et de suppression des données vous concernant.

Pour connaître les modalités d'exercice de vos droits et les coordonnées du contact à joindre, nous vous invitons à consulter les Conditions Générales de Vente (CGV) des délégataires routiers

- J'accepte les conditions de traitement de mes données à caractère personnel*
- J'accepte de recevoir les offres et informations commerciales Rémi
- J'accepte de recevoir des informations par e-mail et/ou SMS relatives à la(les) ligne(s) empruntée(s) sur le réseau de transport Rémi
- J'atteste avoir pris connaissance et accepter les conditions générales de vente et d'utilisation de l'abonnement annuel Rémi *

SIGNATURE DU TITULAIRE OU DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Date et Signature précédée de la mention « Lu et Approuvé »





EXTRAIT DES CGU

1 CONDITIONS D'UTILISATION

L'abonnement annuel est valable 1 an. Il est établi a minima pour 1 mois et au maximum pour 12 mois consécutifs, 2 mois offerts (les deux derniers). Il ouvre droit à la Prime de Transport. L'abonnement est strictement personnel, il est préchargé sur la carte sans contact JVMalin.La carte doit être validée à chaque montée dans le car.

2 PAIEMENT

L'abonnement est souscrit auprès des délégataires missionnés par la Région (Transdev Loir-et-Cher Mobilités). Les mensualités sont prélevées à partir du 8 de chaque mois. En cas de rejet de prélèvement, l'abonnement est immédiatement suspendu. Des frais bancaires seront ajoutés à la somme due. La régularisation doit être effectuée directement à la société Transdev Loir-et-Cher Mobilités avant la fin du mois concerné.

3 EN CAS DE PERTE, VOL, DYSFONCTIONNEMENT DE LA CARTE

En cas de perte, vol ou dysfonctionnement de la carte JVMalin, contactez le 0.806.70.33.33.

4 RÉSILIATION OU SUSPENSION DU CONTRAT À L'INITIATIVE DU PAYEUR

Sans justification nécessaire, vous pouvez suspendre ou résilier votre abonnement annuel avant le 20 mois du précédent pour une prise d'effet au 1^{er} du mois suivant. Compte tenu de l'accompagnement nécessaire, la suspension, résiliation ou reprise de l'abonnement après suspension sera possible en agence uniquement (attention à prendre en compte les jours et heures d'ouverture des agences).

Votre demande pourra être prise en compte sur présentation des documents suivants :

- Carte JVMalin sur laquelle l'abonnement est chargé
- Pièce d'identité de l'abonné et si nécessaire du tiers payeur
- RIB du bénéficiaire et/ou tiers payeur avec autorisation en cas de paiement comptant

5 RÉSILIATION À L'INITIATIVE DE RÉMI

En cas de deux impayés successifs, Rémi se réserve le droit de refuser toute nouvelle demande d'abonnement d'un payeur ou d'un abonné dont le contrat a déjà été résilié pour fraude établie ou défaut de paiement.

6 REMBOURSEMENT

Le remboursement est calculé au prorata des sommes versées.

7 RESPONSABILITÉ DU PAYEUR OU DE L'ABONNÉ

Les conditions générales d'utilisation et de vente s'imposent à la fois au payeur et à l'abonné.



